



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Pompe pour liquides	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31026-206223/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 31026-206223	Date 2020-01-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-225-15538	
File No. - N° de dossier MTA-9-42218 (225)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-01-16	
Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dubé, Stéphane	Buyer Id - Id de l'acheteur mta225
Telephone No. - N° de téléphone (514) 603-9967 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 002

Cette modification 002 est soulevée pour ce qui suit:

- 1) Répondre à des questions reçues pendant la période de sollicitation ;
 - 2) Modifier le document d'appel d'offres
-

Q6. L'acheteur a indiqué dans l'amendement n ° 1, A.2; "La contre-pression est générée par l'équipement descendant (1000 psi / 69 bar)." Si la pression est générée depuis l'aval, est-elle "continue / constante" ou est-elle dans des "conditions bouleversées"? S'il s'agit d'une «contre-pression», pouvons-nous prévoir d'isoler la pression du départ avec des vannes et des commandes, ou doit-elle être «nominale» à 1 000 PSI?

R6. La pression générée en aval est «continue / constante». La pression constante générée en aval dépend des spécificités des conditions de fonctionnement en aval. Cette pression constante en aval peut atteindre 1000 psi (69 bars) dans certains cas. Mais la plupart du temps, la pression constante de l'aval sera de 100 à 500 psi (6,9 à 34,5 bars).

Q7. Quelle est l'attente en termes de précision?

R7. La précision devrait être de $\pm 5\%$

Q8. Y a-t-il des exigences de température?

R8. Il n'y a pas d'exigences de température spécifiques. L'équipement fonctionnera à température ambiante.

En raison de certaines parties et clauses indiquant des informations contradictoires dans le document d'appel d'offres original, ci-dessous, une version mise à jour. Les soumissionnaires doivent utiliser cette version lors de la présentation de leur soumission.

SUPPRIMER :

Documents d'invitation à soumissionner #000 daté du 27 novembre 2019

REEMPLACER :

Avec ce document d'appel d'offres ci-joint :

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMENTENT LES MÊMES.

TABLE DES MATIÈRES

1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2	BESOIN	3
1.3	COMPTE RENDU	3
1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES		4
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4	LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....		6
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION		8
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES		10
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	10
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT		12
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
6.2	BESOIN	12
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4	DURÉE DU CONTRAT	12
6.5	RESPONSABLES.....	12
6.6	PAIEMENT.....	13
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	14
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
6.9	LOIS APPLICABLES	14
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.11	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	15
ANNEXE «A»		16
	BESOIN	16
ANNEXE «B »		18
	BASE DE PAIEMENT	18
ANNEXE «C »		19
CRITERES TECHNIQUES OBLIGATOIRES		19
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....		20
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	20
ANNEXE « E » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS		21

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31026-206223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31026-206223

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTA-9-42218

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 - Besoin des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

[B1000T](#) (2014-06-26) Condition du Matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région du Québec, l'adresse de courriel est la suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 6 (six) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

N° de l'invitation - Solicitation No.
31026-206223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31026-206223

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTA-9-42218

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31026-206223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31026-206223

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTA-9-42218

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissions seront évaluées sur les exigences techniques obligatoires de l'Annexe C.

Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères techniques obligatoires de l'Annexe C. Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant. Il est obligatoire de fournir, au dépôt de votre soumission, les documents techniques/descriptifs et/ou la littérature/les notes techniques des produits offerts afin de permettre l'évaluation technique.

Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à chacun des exigences techniques listées au tableau « Critères techniques obligatoires » (Annexe C), sera jugée non recevable.

Seules les propositions qui rencontrent les critères obligatoires seront soumises à l'évaluation financière. Les soumissions qui ne respectent pas toutes ces conditions seront rejetées.

4.1.2 Évaluation financière

1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise et les taxes applicables exclues.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu au lieu de destination (DAP) – 75 Bd de Mortagne, Boucherville (Québec), J4B 6Y4- selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DAP.

Le soumissionnaire doit remplir tous les prix demandés à l'annexe B (Tableau A item 1 à 3) afin d'être en mesure d'effectuer l'évaluation financière complète. Si un champ est vide, le prix considéré sera 0\$.

Le prix de la soumission sera déterminé comme suit (Annexe B) :
Prix total Tableau A(1 à 3) = prix d'évaluation

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31026-206223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31026-206223

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTA-9-42218

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Solicitation No.
31026-206223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31026-206223

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTA-9-42218

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation du fabricant original de matériel

Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de l'ensemble du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat signé par le fabricant original du matériel (et non par le soumissionnaire) attestant que le soumissionnaire est autorisé à fournir son matériel et à en assurer la maintenance. Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original du matériel proposé au Canada à moins que l'attestation du fabricant n'ait été fournie au Canada.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrit à l'annexe A – Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A \(2018-06-21\)](#), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'au 31 mars 2021.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (*soumissionnaire à insérer la date*).

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A, section 5, du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Stéphane Dubé
Titre : Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des approvisionnements et de la rémunération
Adresse : 800, rue de la Gauchetière ouest, bureau 7300, Montréal (Québec) H5A 1L6

Téléphone : 514-603-9967
Télécopieur : 514-496-3822
Courriel : stephane.dube@tpsgc-pwgsc.gc.ca

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31026-206223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31026-206223

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTA-9-42218

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (sera complété par le Canada lors de l'adjudication)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ ____
Télécopieur : ____ ____ ____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ ____ ____
Télécopieur : ____ ____ ____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

[A2000C](#) (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

[A2001C](#) (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

[C0100C](#) (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux

[C2000C](#) (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

[C2605C](#) (2008-05-12), Droits de douanes et taxes de ventes du Canada – entrepreneur établi à l'étranger

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement).

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31026-206223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31026-206223

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTA-9-42218

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9068C](#) (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement
[B1501C](#) (2018-06-21) Appareillage électrique
[B7500C](#) (2006-06-16) Marchandises excédentaires
[B9028C](#) (2007-05-25) Accès aux installations et à l'équipement
[D0018C](#) (2007-11-30) Livraison et déchargement
[G1005C](#) (2016-01-28) Assurance – aucune exigence particulière

ANNEXE « A »

BESOIN

1.0 Objectif

L'équipe Bioproduits Polymères du Conseil National de Recherches du Canada (CNRC) désire accroître le développement de matériaux innovants bio-sourcés et biodégradables pour répondre aux besoins grandissants de l'industrie. Les procédés traditionnels de mise en forme des polymères sont présentement utilisés. Cependant, la plupart des nouveaux matériaux bio-sourcés ne possèdent pas les propriétés requises pour des applications de pointe et doivent donc être formulés (mêlés à d'autres ingrédients pour ajuster les propriétés). Ces composants additionnels peuvent prendre la forme de granules, poudres, fibres ou liquides. Il est primordial que tous les ingrédients soient incorporés de manière très précise dans les formulations finales; cela assurera leur bonne performance pour une application spécifique.

Dans le cadre de cette activité, le CNRC désire se doter d'un alimenteur gravimétrique pour liquides. Cet équipement permet d'alimenter et de doser avec haute précision les ingrédients liquides. Il sera utilisé dans tous les projets de développement nécessitant un liquide tels que la technologie TPS (amidon thermoplastique, breveté par le CNRC), le traitement et mise en forme de la lignine, les mélanges de polymères sous forme de poudre qui nécessitent d'être plastifiés (comme les polymères biotechnologiques), etc.

2.0 Contraintes N/A

3.0 Spécifications techniques obligatoires

Les équipements livrés doit avoir les spécifications suivantes :

3.1 L'équipement doit pouvoir alimenter un liquide (ex: eau, glycérol, huile minérale)

3.2 L'équipement doit fournir un débit minimum de 0.2 kg/h et un débit maximum de 4 kg/h

3.3 Le volume du réservoir doit être d'au moins 3 litres

3.4 L'équipement doit pouvoir alimenter un liquide ayant une viscosité d'au minimum 1 mPas et d'au maximum 1500 mPas

3.5 La densité du liquide alimenté doit être comprise entre 0.9 kg/l et 1.1 kg/l

3.6 La contre-pression (« back pressure ») doit pouvoir atteindre jusqu'à 1000 psig

3.7 Requis électrique:

- Doit être de 120 V, 60 Hz, 1 phase

OU

- Doit être de 208 V, 1 phase (2 lignes X 120 V + mise à la terre)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31026-206223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31026-206223

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTA-9-42218

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.8 Contrôle: le système de contrôle doit être installé sur l'alimenteur.

3.9 L'équipement doit répondre aux standards canadiens applicables et avoir l'approbation CSA (ou cUL).

4.0 Livrables

4.1 Bien: un alimenteur gravimétrique pour liquides.

4.2 Formation: le fournisseur doit inclure la formation sur le site de Boucherville (75 boul. de Mortagne) d'au moins 2 opérateurs (en anglais ou français).

4.3 Documentation technique : l'équipement doit être accompagné d'un manuel d'utilisation, en français ou en anglais.

5.0 Livraison et Installation

Le système doit être livré à l'adresse :

75 Bd de Mortagne
Boucherville, Québec,
J4B 6Y4

La livraison est demandée par le 31 mars 2020.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31026-206223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31026-206223

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTA-9-42218

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Note:

1. Voir le point 4.1.2 pour les instructions

Tableau A

Item	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix sous-total
1	Alimenteur gravimétrique pour liquides, selon l'Annexe A	1	\$	\$
2	Transport et livraison	1	\$	\$
3	Installation (inclus la formation)	1	\$	\$
PRIX TOTAL A (1 à 3)				\$

ANNEXE « C »

CRITERES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Note:

1. Voir le point 4.1.1 pour les instructions

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER		
NO ART	DESCRIPTION	Préciser où ces critères techniques obligatoires sont démontrés dans votre proposition technique
3.2	L'équipement doit fournir un débit minimum de 0.2 kg/h et un débit maximum de 4 kg/h	
3.3	Le volume du réservoir doit être d'au moins 3 litres	
3.4	L'équipement doit pouvoir alimenter un liquide ayant une viscosité d'au minimum 1 mPas et d'au maximum 1500 mPas	
3.6	La contre-pression (« back pressure ») doit pouvoir atteindre jusqu'à 1000 psig	
3.7	Requis électrique: OU <ul style="list-style-type: none">• Doit être de 120 V, 60 Hz, 1 phase• Doit être de 208 V, 1 phase (2 lignes X 120 V + mise à la terre)	
3.8	Contrôle: le système de contrôle doit être installé sur l'alimenteur.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31026-206223/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31026-206223

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTA-9-42218

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA225
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement).

